

Procès Verbal Séance du Conseil Municipal du 19 juin 2018

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 mai 2018.

L'an deux-mil dix-huit, le dix-neuf juin,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PERROCHEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 juin 2018

Étaient présents : Messieurs.PERROCHEAU Alain, CHAUVIN Jean, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, MM PATEAU Bruno, HERBRETEAU Yann, PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, BARREAU Aude, BOUGAULT Myriam, MORNET Evelyne, M.CRAIPEAU Fabrice.

Excusés : BRET Patrice, HILLAIRET Dominique, HERBRETEAU Joëlle

Madame Florence MASSON a été désignée secrétaire de séance.

1 – DECISION DU MAIRE :

Par délibération du 15 avril 2014 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Décision du Maire : - 22/05/2018 : Renonciation au Droit de Préemption parcelle A 2224 et 2226, Route de la Maronnière au Lutron, d'une superficie de 989 m²

2 – DELIBERATIONS :

DELIB N° 2018.06.01 : Maîtrise d'oeuvre travaux vestiaires du foot

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire appel à un Maître d'Œuvre pour les travaux de mise aux normes PMR des vestiaires du foot.

Il présente l'offre reçue par la SARL Philocles, représentée par Mr Pierre-Henri FERRE.
Le montant des travaux est estimé à 65 000 € HT et le montant des honoraires fixé à 9% du montant HT définitif des travaux, soit un montant estimé à 5 850.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de confier cette mission au cabinet Philocles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *De confier la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de mise aux normes PMR des vestiaires du foot à la SARL Philocles pour un montant d'honoraires correspondant à 9 % du montant HT définitif des travaux.*
- *De donner pouvoir à Mr le Maire pour signer le contrat.*

DELIB N°2018.06.02 : Maîtrise d'oeuvre travaux bâtiment accueil du camping

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire appel à un Maître d'Œuvre pour les travaux de mise aux normes PMR du bâtiment d'accueil du camping et la création d'une laverie.

Il présente l'offre reçue par la SARL Philocles, représentée par Mr Pierre-Henri FERRE.
Le montant des travaux est estimé à 30 000 € HT et le montant des honoraires fixé à 9% du montant HT définitif des travaux, soit un montant estimé à 2 700 € HT.

Monsieur le Maire propose de confier cette mission au cabinet Philocles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De confier la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de mise aux normes PMR du bâtiment d'accueil du camping et la création d'une laverie à la SARL Philocles pour un montant d'honoraires correspondant à 9 % du montant HT définitif des travaux.

- De donner pouvoir à Mr le Maire pour signer le contrat.

DELIB N°2018.06.03 : Demande de DETR pour les vestiaires du stade de foot

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait prétendre à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet d'extension et de mise aux normes PMR des vestiaires du stade de foot.

Selon un avant projet sommaire, le montant estimatif des travaux pourrait s'élever à 71 176 € HT, avec un taux de subvention DETR de 35 %.

Le plan de financement s'établirait donc ainsi :

- DETR (35 %) =	24 911.00 €
- Autres subventions demandées =	32 000.00 €
- Autofinancement =	<u>14 265.00 €</u>
	71 176.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux d'extension et de mise aux normes PMR des vestiaires du stade
- Sollicite l'octroi de la DETR pour ce projet.
- Cette délibération annule et remplace la précédente (Delib n°2018.02.05)

DELIB N°2018.06.04 : Demande de DETR pour le camping des Ouches

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait prétendre à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de mise aux normes PMR et de création d'une laverie au camping municipal des Ouches.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 32 550 € HT, avec un taux de DETR de 35 %.

Le plan de financement s'établirait donc ainsi :

- DETR (35 %) =	11 392.50 €
- Autres subventions demandées =	11 000.00 €
- Autofinancement =	<u>10 157.50 €</u>
	32 550.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le dossier de mise aux normes PMR et de création d'une laverie au camping municipal des Ouches, pour un montant de 32 550 € HT
- Sollicite l'octroi de la DETR pour ce projet.
- Cette délibération annule et remplace la précédente (Delib n°2018.02.06)

DELIB N°2018.06.05 : PACTE REGIONAL POUR LA RURALITE – Demande de subvention Commerce

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait prétendre à une subvention dans le cadre du Pacte Régional pour la Ruralité pour le projet de réouverture du commerce, prenant en compte l'achat des bâtiments, les travaux de réhabilitation et l'achat de matériel.

Le montant total du projet (acquisition bâtiment, travaux et matériel) s'élève à 80 589.74 € HT, avec un taux possible de subvention de 20 %.

Le plan de financement s'établirait donc ainsi :

- Pacte Régional pour la Ruralité (20 %) =	16 117.95 €
- Autres subventions demandées =	19 253.84 €
- Autofinancement =	<u>45 217.95 €</u>
	80 589.74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet concernant la réhabilitation et la réouverture du commerce pour un montant de 80 589.74 € HT
- Sollicite l'octroi d'une subvention dans le cadre du Pacte Régional pour la Ruralité pour ce projet.
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document à intervenir, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du Pacte Régional pour la Ruralité.

DELIB N°2018.06.06 : Programme LEADER – Demande de subvention pour la réhabilitation du dernier commerce

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait prétendre à une subvention du Programme LEADER pour le projet de réouverture du commerce, prenant en compte les travaux de réhabilitation et l'achat de matériel.

Les travaux, comprenant de la menuiserie, plomberie, électricité, couverture et carrelage devant être réalisés courant du mois de juillet 2018, ainsi que l'achat de matériel s'élèvent à une somme totale de 32 089.74 € HT.

Le plan de financement de l'opération globale s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	19 610.31 €	Europe FEADER	19 253.84 €
Matériel	12 479.43 €	Région	6 417.95 €
		Autofinancement	6 417.95 €
TOTAL	32 089.74 € HT	TOTAL	32 089.74 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions et notamment les aides au titre du programme LEADER 2014/2020 (FEADER)
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du FEADER.

DELIB N°2018.06.07 : Achat de matériel pour le commerce

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Mr Vandlair, futur gérant du commerce, concernant la prise en charge, par la commune, de l'achat du matériel nécessaire au fonctionnement du commerce.

Il demande donc au Conseil de délibérer concernant la prise en charge de ce matériel (tables, chaises, électroménager, mobilier pour épicerie..) dont le montant pourrait s'élever à 12 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De donner son accord pour la prise en charge de l'achat du matériel nécessaire au commerce, dans la limite de 12 500 € HT
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les devis à venir jusqu'à hauteur des 12 500 € HT

DELIB N°2018.06.08 : Budget Principal – DM n°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements et à des virements de crédits, suite à : des erreurs d'imputation lors du vote du budget, à la demande de la trésorerie pour une opération de régularisation et à la signature de plusieurs devis non prévus lors du vote du budget primitif.

Il propose donc les inscriptions et virements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6226	Honoraires	1000	
678	Autres charges exceptionnelles	336.93	
023	Virement à la section d'Investissement	- 20 005.81	
70876	GFP de rattachement		- 5 677.70
7411	Dotations forfaitaire		3719.00
74121	Dotations de solidarité rurale		9081.00
74127	Dotations de péréquation		3 525.00
76232	GFP de rattachement		- 29 316.18
Total section de fonctionnement		- 18 668.88	- 18 668.88

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2152	Installation de voirie	3168.36	
21568	Autre matériel incendie et secours	1200.00	
21571	Matériel roulant	- 9 696.69	
2184	Mobilier	16 850.00	
2188	Autres immo corporelles	3 466.40	
276351	GFP de rattachement		34 993.88
021	Virement de la section fonctionnement		- 20 005.81
Total section d'investissement		14 988.07	14 988.07

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte à l'unanimité la proposition du Maire

3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- Aménagement du bourg phase 3 : le revêtement a été fait jusqu'au Grand Bois par l'agence routière. Installation des candélabres par l'entreprise Allez sur la Rue de l'Océan. Poissonnet finira les enrobés des trottoirs la semaine 27, les plantations seront faites à l'automne.
- Parking presbytère : les travaux se terminent la semaine prochaine, le parking sera alors utilisable.
- Compte rendu réunion du 06/06/2018 : nouveau lotissement « Les Broses » :
Une rencontre avec Mr Morinière, géomètre maître d'œuvre, Mr Tanguy, Architecte urbaniste et paysagiste et Mr Franck Bousseau des services instructeurs de la communauté de communes a eu lieu afin d'échanger sur le projet et d'harmoniser les points de vues.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Recherches Archéologiques : Rencontre avec M. Bénéteau et Mme Guillot pour lancer des travaux auprès des mégalithes sur trois sites : aux Landes Blanches ; sur le chemin du Pontreau à la Martinière ; derrière la maison d'habitation de la Vilnière. Les chercheurs prennent contact avec les propriétaires et les exploitants munis d'une lettre du Maire.
- Projet City stade : Réunion organisée par les jeunes du groupe Activ'ados à laquelle étaient invités : les jeunes et leurs encadrants de Familles Rurales, les présidents d'associations et le Maire.
- Date de réunions :
 - Commission urbanisme : vendredi 22 juin 2018 à 10h00
 - Commission information : vendredi 22 juin 2018 à 18h30, préparation lettre trimestrielle

Prochaine réunion : 19 juillet 2018

En Mairie le 20 juin 2018
Le Maire

